

Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Ce document décrit les précautions mises en œuvre dans les régions désignées comme critiques (rouge) en vertu du système de riposte à la pandémie de la province du Manitoba. Ces précautions resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Le Dr Brent Roussin, médecin hygiéniste en chef du Manitoba, a indiqué que la province n'a pas connu de transmission généralisée parmi les enfants et le personnel des établissements de garde d'enfants.

Il n'y a pas de restrictions additionnelles pour les établissements de garde d'enfants pour le moment. Dans les garderies, la taille des cohortes n'est pas modifiée et reste de 30 enfants en plus du personnel. Les garderies à domicile peuvent également poursuivre leurs activités.

L'obligation pour le personnel des garderies du Manitoba de porter des masques médicaux est toujours en vigueur (*voir la circulaire mise à jour 2020-173(r), datée du 4 novembre 2020*). Les fournisseurs de services de garde à domicile peuvent continuer à utiliser des masques réutilisables.

La santé publique recommande que les visiteurs et les bénévoles puissent être autorisés, mais qu'ils soient limités à ceux qui sont absolument nécessaires pour soutenir le fonctionnement de l'établissement ou pour soutenir la présence d'un enfant ayant des besoins de soutien supplémentaires.

Le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants continue de surveiller et de mettre à jour les ressources liées à la COVID-19 et à la garde d'enfants au Manitoba. Pour prendre connaissance des directives et des mises à jour opérationnelles, consultez les [Avis et circulaires de Familles Manitoba sur la COVID-19](#).